SPORTS LOISIRS VALLORBE

Rapport de gestion

2022 – 2023

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

www.sports-loisirs-vallorbe.ch

Société fondée le 29 août 2017

Exercice : 1er mai 2022 - 30 avril 2023

Conseil d'administration :

Présidente :	Christine Leuenberger	Désignée par la Municipalité
Vice-Président :	Stéphane Costantini	Désigné par la Municipalité
Secrétaire :	Jacques-André Chezeaux	Désigné par le Conseil communal
Membres :	Christophe Maradan	Désigné par la Municipalité
	Pierre Rigoli	Réélu par l'AG du 11.10.2021
	Jérôme Perrin	Réélu par l'AG du 11.10.2021
	Christophe Schwerzmann	Elu par l'AG du 11.10.2021

Organe de révision :

Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne — Désignée par l'AG du 11.10.2021

Collaborateurs :

Aurélie Vilanova, cheffe d'exploitation administrative

Thibault Caron, chef d'exploitation technique

Gérard Sulzener, employé polyvalent

Gilbert Apollo, employé polyvalent

Raymond Jaccoud, employé polyvalent

Michael Asensio, garde-bains et employé polyvalent, du 1er juillet 2022 au 31.08.2022

Mathilde Brundo, garde-bains et employée polyvalente, du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022

Mathieu Guinet, garde-bains et employé polyvalent, du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022

Kevin Lancia, garde-bains et employé polyvalent, du 1er mai 2022 au 30 avril 2023

Alban Mougin, garde-bains et employé polyvalent, du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022

Lois Mougin, garde-bains et employé polyvalent, du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022

Assemblée générale :

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

mardi 31 octobre 2023 à 19h00 à la salle du Martinet au Casino de Vallorbe

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2022
4. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022 - 2023
5. Présentation des comptes 2022 - 2023
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au conseil d'administration
9. Elections statutaires (organe de révision)
10. Divers et propositions individuelles

Procès-verbal AG 2022 :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 13 OCTOBRE 2022 TENUE A LA SALLE FARIO DU CASINO DE VALLORBE à 20h00

Présidence : Christine Leuenberger

Secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste de présence
3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 octobre 2021
4. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2021-2022
5. Présentation des comptes 2021-2022
6. Rapport de l'organe de révision
7. Discussion et vote sur les comptes
8. Décharge au CA
9. Elections statutaires
10. Divers et propositions individuelles

****

1. **Adoption de l'ordre du jour** : L'ordre du jour est accepté

2. **Liste de présence** : La liste de présence fait état de 12 actionnaires présents porteurs de 989357 actions soit 98.93%. Se sont excusés : Les Communes des Clées et de Ballaigues, Nadège Pernet, Fabienne Blondeau, Nicole Bourgeois, Sandy Rigoli, Catherine Mamie, Nicole et Olivier Rose, Josiane et Gilbert Soguel, Claude Drezet, Jean-Louis Mathys, Michel Blanc Yves Favre et Jean-Michel Charlet.

3. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2021 :** Le P.V. disponible sur internet n'est pas lu. Il est adopté à l'unanimité.

4. **Rapport du CA pour l'exercice 2021-2022** : La présidente donne lecture du rapport d'activité de l'année écoulée. Il n'appelle pas de remarque et est dès lors accepté. Le rapport est joint au présent procès-verbal.

5. **Présentation des comptes 2021-2022 :** Stéphane Costantini, en charge des finances donne lecture de son rapport.

Camping

En raison de son année record et de son ouverture hivernale, les taxes de camping ont bondi à CHF 99'766.46 soit CHF 42'543.16 (+ 42.6%) de plus que l'exercice précédent, ce qui nous permet pour la première fois d'avoir un excédent de revenus pour le camping se montant à CHF 12'808.84.

Patinoire

Grâce au retour à la normale de la situation sanitaire, les revenus d'entrées du public et de location de glace ont été à la hausse de CHF 84'272.57 (+ 178.3 %) par rapport à l'exercice précédent, qui avait été marqué par la pandémie, et se situent à CHF 131'542.10. Le 1er amortissement de CHF 240'000.- a eu lieu ainsi qu'un amortissement supplémentaire de CHF 2'100'000.- en raison d'un résultat positif des comptes 2021 de la Commune de Vallorbe qui, je vous le rappelle, prend ces éléments à charge via un abandon de créance, tel que proposé et validé par le conseil communal dans son préavis. L'excédent de charges pour la patinoire est en amélioration et se situe à CHF 179'473.37 contre CHF 225'458.60 pour l'exercice 2020-2021.

Piscine

Du fait de la situation sanitaire encore compliquée et d'une météo défavorable, les revenus d'entrées du public ont stagnés à CHF 55'567.09 contre CHF 51'679.55 pour l'exercice précédent. En raison de la météo capricieuse, le coût du chauffage de l'eau des bassins a augmenté de CHF 21'197.50. Le résultat pour la piscine s'est détérioré de CHF 18'965.16 et représente un excédent de charge de CHF 293'037.31.

Subvention communale

Le besoin en termes de subvention auprès de la Commune de Vallorbe a pu diminuer de CHF 39'003.42 pour se situer à CHF 539'976.18 contre CHF 578'979.60 lors de l'exercice précédent.

Rapport de l'organe de révision : La présidente lit le contenu du rapport établi par la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne daté du 15 septembre 2022. La fiduciaire déclare qu'elle n'a pas rencontré d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Discussion et vote sur les comptes : La discussion n'est pas demandée et dès lors les comptes soumis au vote sont acceptés à l'unanimité.

Décharge au CA : Les actionnaires donnent décharge au CA pour sa gestion durant l'exercice écoulé.

Elections statutaires : Le mandat de la fiduciaire Favre Revision SA est renouvelé pour l'exercice en cours (2022-2023).

Divers et propositions individuelles :

Madame Monique Guignard signale la formation de glaçons qui tombent sur la route. Ce phénomène est connu, il provient de la condensation sur les panneaux photovoltaïques.

Madame Christine Crepon souhaite qu'un lien sur le CPV soit introduit sur le site internet de SLVSA. Elle souhaite connaître l'effectif du personnel de la SA par site.

M. Joël Jeanmonod demande le respect du règlement de police par notre personnel qui a procédé à un nettoyage au karcher un dimanche.

Le CA donne les réponses utiles aux interpellants.

La séance est levée à 20.35

La présidente : Christine Leuenberger Le secrétaire : Jacques-André Chezeaux

Rapport d'activité :

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 10 reprises. De plus, diverses séances de travail ont eu lieu dans le cadre du projet de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Le CA était en outre représenté aux diverses séances ou manifestations suivantes :

- à l'assemblée des petites piscines régionales,
- à l'assemblée générale du Hockey-Club Vallorbe,
- à l'assemblée générale des piscines romandes et tessinoises,
- à l'assemblée générale des patinoires artificielles romandes et tessinoises,

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement l'ensemble des services communaux pour leurs aides, et particulièrement la bourse communale pour la tenue des comptes. Il remercie également le personnel d'exploitation qui œuvre de manière efficace à notre grande satisfaction

Les faits marquants de cette 6ème année de fonctionnement sont les suivants :

Camping

Malgré une légère baisse de fréquentation, nous avons maintenu une clientèle fidèle qui revient chaque année. Cette fidélité témoigne de notre engagement constant envers la satisfaction des clients.

Nous avons entrepris plusieurs améliorations et investissements : la rénovation de la 2ème partie des sanitaires près de l'entrée côté Est a été réalisée au printemps, offrant des installations modernes et agréables pour tous les campeurs ; le remplacement de la borne euro-relais pour la vidange des camping-cars améliorant ainsi nos services pour nos clients itinérants ; l'installation de deux nouvelles bornes électriques ainsi que la réparation de l'étanchéité du toit du mobil-home afin d' assurer la sécurité et le confort des occupants.

Nous avons également élargi nos offres de loisirs en installant un nouveau jeu pour enfants en structure bois, renforçant ainsi notre attractivité pour les familles.

Nous observons une demande croissante pour les petits logements que nous ne pouvons actuellement pas satisfaire en raison de nos capacités limitées.

Piscine

Météo superbe, mais une saison rocambolesque

A la mi-avril, après le nettoyage et la désinfection du bassin, nous sommes impatients de mettre en eau notre bassin. Malheureusement, lors de cette mise en eau, il est constaté, au tiers du remplissage, une forte perte de volume (env. 50 m^3/h !). Le bassin est vidé afin de détecter par un passage de caméra dans les conduites, d'où provient cette fuite, mais sans résultat. Après de longues investigations et l'aide précieuse de plusieurs partenaires, la fuite est enfin découverte le 6 mai par une injection de gaz dans les conduites. Le dégât se situe sous une buse au milieu du bassin. Il faut découper le liner, creuser autour de la buse, ce qui n'est pas très rassurant quant à l'ouverture de la piscine pour la saison... Le 12 mai, nous pouvons à nouveau remplir le bassin en espérant que cela tienne.

L'ouverture prévue le 14 mai est maintenue, avec uniquement la pataugeoire et la buvette. Le bassin peut enfin ouvrir le 21 mai avec une eau à 21°.

Deux jours plus tard, l'échangeur de chaleur pour le bassin est hors service. L'eau descend rapidement en température jusqu'à un petit 16° le 30 mai, quelques courageux baigneurs et surtout baigneuses restent fidèles.

Après le remplacement de l'échangeur, la saison peut enfin vraiment commencer, mais malheureusement quelques jours plus tard, nous devons fermer en urgence le toboggan à cause d'un défaut de la fibre de la coque. Heureusement, pas d'accident grave à déplorer. L'installation peut rouvrir quelques jours plus tard, tout en maintenant une surveillance accrue.

De nombreux cours de natation, de sauvetage et de premier secours sont donnés aux enfants par nos maitres-nageurs. Il est à relever le grand succès des leçons de natation à de très jeunes enfants.

Le 27 août a lieu la fête de la piscine organisée par l'Association des Amis du camping et de la Piscine agrémentée par de nombreux jeux créés et animés par notre personnel. La saison se termine le 11 septembre avec la traditionnelle coloration de l'eau

Malgré les gros soucis rencontrés au début de saison, la météo fût exceptionnelle de mai à août et nous pouvons remercier toutes les entreprises et les services communaux qui se sont associés afin de pouvoir garantir cette saison.

Le Conseil d'administration a reçu la commission du Conseil communal afin de statuer sur le préavis déposé par la Municipalité afin de rénover les installations vieillissantes. Ce préavis a été accepté le 31 octobre.

Patinoire

Après un bel été, la patinoire accueille à nouveau le public et les clubs à partir du mardi 20 septembre. Le calendrier de réservation de la glace est particulièrement chargé, avec la participation de divers utilisateurs.

En raison de problèmes techniques récurrents à la patinoire de Morges, le club de hockey local a loué un grand nombre d'heures, tant pour les adultes que pour les jeunes, jusqu'à la fin de décembre. Cette initiative a conduit à une augmentation significative du nombre d'heures louées.

Comme chaque année, les écoles effectuent peu de réservations en début de saison, mais celles-ci augmentent après les vacances d'octobre. Pour ce qui est du grand public, il commence à fréquenter la patinoire principalement à partir du mois de décembre.

La mise en place d'abonnements à tarif préférentiel pour les enfants des clubs partenaires CPV & HCV a été un véritable succès. De plus, la demande de location de glace par les équipes corporatives a considérablement augmenté.

Nous avons poursuivi nos recherches avec les différents partenaires pour résoudre le problème de condensation sur la charpente de la patinoire. Bien que des ouvertures aient été pratiquées lors de la saison précédente, la situation n'est toujours pas entièrement résolue.

Une semaine d'ouverture supplémentaire a été nécessaire cette saison en raison de la participation des deux premières équipes du HCV aux Play-Offs. La patinoire a finalement fermé ses portes le samedi 18 mars, clôturant ainsi une saison bien remplie.

Formation :

Diverses formations dédiées aux premiers secours sont régulièrement suivies par l'ensemble des collaborateurs ainsi que les mises à jour pour les brevets de gardes-bains.

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

BILAN AU 30 AVRIL 2023

ACTIF	30.04.2023 CHF	30.04.2022 CHF
ACTIF CIRCULANT		
TRESORERIE ET ACTIFS COTES EN BOURSE DETENUS A COURT TERME		
Caisse	1'568.60	2'190.50
Poste	0.00	101'387.19
Banques	910'488.73	207'330.28
	912'057.33	310'907.97
COMMUNE DE VALLORBE		
Remb. travaux Piscine	0.00	135'304.05
Remb. suite travaux Piscine	9'824.70	0.00
	9'824.70	135'304.05
	921'882.03	*446'212.02*
CREANCES RESULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES		
Envers des tiers	44'825.35	51'810.65
AUTRES CREANCES A COURT TERME		
Charges sociales, comptes courants	3'334.20	2'686.05
ACTIFS DE REGULARISATION		
Actifs transitoires	2'929.27	540'642.50
Attente de refacturation	551.15	82'462.85
Total de l'actif circulant	***973'522.00***	***1'123'814.07***
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres	1.00	1.00
Prêt divers	20'262.00	21'512.00
	20'263.00	21'513.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Patinoire - agrandiss. et toiture	591'991.90	2'719'415.90
Piscine	288'649.90	354'841.60
Piscine - assainissement	0.00	800'222.78
Piscine - Camping suite remise en état des infrastr.	236'187.40	0.00
	1'116'829.20	3'874'480.28
Total de l'actif immobilisé	***1'137'092.20***	***3'895'993.28***
TOTAL DE L'ACTIF	**2'110'614.20**	**5'019'807.35**

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

BILAN AU 30 AVRIL 2023

	30.04.2023 CHF	30.04.2022 CHF
PASSIF		
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
DETTES RESULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES		
Créanciers fournisseurs	29'993.00	111'211.46
Autres créanciers	2'206.50	744.00
	32'199.50	111'955.46
PASSIFS DE REGULARISATION		
Passifs transitoires	88'328.07	100'659.27
Total des capitaux étrangers à court terme	***120'527.57***	***212'614.73***
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		
DETTES A LONG TERMES		
Commune de Vallorbe - compte courant	64'046.96	123'501.87
Commune de Vallorbe - Solde Piscine	268'149.90	312'841.60
Prêt LIM - Piscine	20'500.00	42'000.00
Commune de Vallorbe - Assainissement Piscine	0.00	800'222.78
Commune de Vallorbe - Toiture patinoire	591'991.90	2'719'415.90
Commune de Vallorbe - Suite ass.piscine	236'187.40	0.00
Allocations familiales	0.00	0.00
	1'180'876.16	3'997'982.15
Total des capitaux étrangers à long terme	***1'180'876.16***	***3'997'982.15***
Total des capitaux étrangers	***1'301'403.73***	***4'210'596.88***
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
Capital-actions	1'000'000.00	1'000'000.00
	1'000'000.00	1'000'000.00
RESERVES FACULTATIVES ISSUES DU BENEFICE		
Réserve issue de la cession du patrimoine de l' A.A.P.V.	60'627.90	60'627.90
PP reporté	-251'417.43	-251'417.43
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
	-190'789.53	-190'789.53
Total des capitaux propres	***809'210.47***	***809'210.47***
TOTAL DU PASSIF	**2'110'614.20**	**5'019'807.35**

Vallorbe, le 5 septembre 2023

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

COMPTE DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023

	2022/2023 CHF	2021/2022 CHF
Administration		
Subventions communales et d'associations de communes	520'272.49	552'476.18
Formation	-2'320.00	-1'516.55
Imprimés et fournitures de bureau	-2'229.20	-2'548.10
Annonces, journaux, documentation, publicité	-992.30	-1'063.35
Frais achats équip., mat. spécialisé pour le personnel	-2'209.00	0.00
Frais de réceptions et manifestations	-3'054.40	-2'418.30
Frais de téléphone	-11'254.90	-9'085.20
Frais bancaires et postaux	-1'543.40	-1'503.99
Honoraires, prestations de service	-25'390.40	-23'112.55
Assurances	-23'189.35	-19'371.55
Impôt foncier	-857.50	-857.50
Cotisations et dons	-2'034.00	-1'564.00
Frais divers	0.00	-240.00
	445'198.04	**489'195.09**
Camping		
Produit des loyers	9'000.00	9'000.00
Taxes camping	90'609.25	99'766.46
Recettes diverses	5'214.50	5'082.90
Salaires	-64'167.23	-45'994.28
Charges Sociales	-5'843.05	-5'082.32
Caisse de pension	-1'771.69	-1'838.16
Assurances de personnes	-1'561.27	-1'261.67
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-6'176.00	-9'299.49
Eau	-589.30	-502.05
Gaz	-6'295.65	-6'322.10
Eclairage	-12'685.70	-12'722.55
Achat carburant	-283.90	-234.55
Entretien bâtiments	0.00	-1'365.70
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-7'368.40	-7'771.45
Entretien installations	-5'716.85	-2'604.55
Défalcations	0.00	0.00
Charges TVA	-1'800.08	-2'329.45
Frais achats viennoiseries	-3'046.70	0.00
Frais divers	-225.00	-3'712.20
	-12'707.07	**12'808.84**
Patinoire		
Entrées public	61'775.04	57'697.60
Location glace	95'219.75	73'844.50
Location locaux	19'300.00	18'900.00
Recettes diverses	3'771.15	2'559.40
Abandon de créance Toiture Patinoire	2'040'000.00	2'340'000.00
Publicité	37'276.10	20'743.10
Salaires	-131'900.13	-141'290.64
Charges sociales	-11'889.27	-15'535.27
Caisse de pensions	-6'154.50	-5'416.50
Assurances de personnes	-3'505.66	-3'856.90
Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-5'544.20	-46'472.94
Eau	-4'525.70	-1'572.80
Gaz	-33'589.80	-24'756.90
Electricité	-76'529.90	-63'800.45
Achat carburant	-376.70	-66.05
Entretien bâtiments	0.00	-17'696.25
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-23'379.66	-27'893.57
Entretien installations	-21'590.75	-11'666.00
Leasing	-19'618.80	-19'618.80
Charges TVA	-5'057.93	-3'068.15
Frais de publicité sponsoring	-7'048.35	0.00
Frais divers	-180.00	0.00
Amortissement	-240'000.00	-240'000.00
Amortissement supplémentaire Toitutre patinoire	-1'800'000.00	-2'100'000.00
	-133'549.31	**-208'966.62**

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

COMPTE DE RESULTAT

POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023

	2022/2023 CHF	2021/2022 CHF
Report	*298'941.66*	*293'037.31*
Piscine		
Entrées public	77'464.50	55'567.09
Location locaux	6'000.00	6'000.00
Dépôt et locaux	1'392.00	619.00
Recettes diverses	47.10	33.80
Abandon de créance infr. de la piscine	800'222.78	0.00
Salaires	-170'610.64	-145'588.08
Charges sociales	-15'415.95	-16'098.89
Caisse de pensions	-3'745.16	-3'405.44
Assurances de personnes	-4'392.28	-4'059.92
Achat machines, de matériel d'exploitation et d'entretien	-2'828.90	-11'789.83
Eau	-19'710.35	-16'444.45
Gaz	-905.10	-799.60
Electricité	-22'617.65	-19'264.85
Achat carburant	-437.95	-670.00
Chauffage eau bassins	-59'206.75	-56'387.40
Entretien bâtiments	0.00	-193.00
Entretien machines, matériel d'exploitation et d'entretien	-7'958.60	-10'946.00
Entretien installations	-6'806.25	-891.90
Charges TVA	-2'758.50	-1'966.55
Frais divers	-259.48	-559.59
Amortissements	-66'191.70	-66'191.70
Amortissements des infr. de la piscine	-37'900.00	0.00
Amortissements suppl. infr. de la piscine	-762'322.78	0.00
	-298'941.66	**-293'037.31**
Produits et (charges) extraordinaires	**0.00**	**0.00**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**0.00**	**0.00**

Vallorbe, le 5 septembre 2023

Sports et Loisirs de Vallorbe SA

Sports et Loisirs de Vallorbe SA
Vallorbe

ANNEXE
AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022/2023

	30.04.2023 CHF	30.04.2022 CHF

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les investissements portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;

trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions.

Par convention de cession de patrimoine au sens de l'article 181 du code des obligations, l'Associaiton des amis de la piscine de Vallorde a cédé à titre gratuit, un actif net de CHF 60'627.90. Un montant équivalent a été directement affecté en réserve.

Statut fiscal

Par décision datée du 8 août 2017, l'Administraton Cantonal des impôts a décidé d'exonérer, sur le plan fédéral, cantonal et communale, la société "Sport et Loisirs de Vallorbe SA" de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan

Engagements de Leasing	91'554.40	111'173.20
Autres informations prescrites par la loi	Néant	Néant

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des employés à plein temps ne dépasse pas :	10 employés	10 employés

Le conseil d'administration

Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE ARRETE AU 30 AVRIL 2023

Lausanne, le 11 septembre 2023

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

REVISION · EXPERTISES · COMPTABILITE

Route de Berne 52
Case postale 128
CH-1000 Lausanne 10
Tél. +41 (0)21 651 33 00

contact@fiduciaire-favre.ch
www.fiduciaire-favre.ch

CHE-114.002.069 TVA

A l'assemblée générale
des actionnaires de

Sports et loisirs de Vallorbe SA

Vallorbe

n/réf. JFB/HAV/syp 7744 FFR

Lausanne, le 11 septembre 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sports et loisirs de Vallorbe SA, Vallorbe

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Sports et loisirs de Vallorbe SA pour l'exercice arrêté au 30 avril 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

Jean-Frédéric Braillard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Valmir Haxhosaj
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe : comptes annuels

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA
Place Du Pont 2
1337 Vallorbe

Fiduciaire Favre Révision SA
Rte de Berne 52
1010 Lausanne

Vallorbe, le 11 septembre 2023

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe de SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA pour l'exercice arrêté le 30 avril 2023. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts. Nous reconnaissons la responsabilité du conseil d'administration en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du conseil d'administration ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p.ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de la société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA à continuer son exploitation («going concern»).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- La société SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
- Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan/sont mentionnées en annexe.
- Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
- Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p.ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Vallorbe, le 11 septembre 2023

SPORTS ET LOISIRS DE VALLORBE SA

[Date / Adresse / Signature/s]

Annexes:

– Exemplaire signé des comptes annuels

– Documents mentionnés précédemment.